

DEPARTEMENT DU RHONE

=====
**ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE**

=====
CANTON DE THIZY
=====

=====
COMMUNE DE COURS
=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N°2023/170

**CIRCULATION – STATIONNEMENT - REGLEMENTATION POUR DEFILE ET
MANIFESTATION DES 100 ANS DE L'AS COURS FOOTBALL
SAMEDI 01 JUILLET 2023**

Le Maire de la Commune de COURS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation
routière, ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Considérant que, pendant toute la durée du Défilé organisé le Samedi
01 Juillet 2023, à l'occasion des 100 ans de l'AS Cours Football, il y aura lieu de
réglementer la circulation pour éviter les accidents,

A R R E T E

=====

ARTICLE 1°/- Le **Samedi 01 Juillet 2023**, le défilé des 100 ans de l'AS Cours Football aura lieu
selon le parcours suivant :

- **Rue G. Clemenceau**
- **Rue de Thizy**
- **Rue de Winslow**
- **Place des Anciens Combattants.**

**En conséquence, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble du
parcours du défilé à partir de 17 heures 00, pour un départ à 18 heures 00 et ce jusqu'à la fin
du défilé.**

ARTICLE 2°/- **Un périmètre de sécurité sera mis en place, à partir de 17h00.**

**Un service d'ordre fournit par l'AS COURS FOOTBALL, ainsi que des
véhicules anti-bélier seront disposés sur les points suivants et il sera interdit à tout véhicule de
pénétrer sur le parcours.**

Sont concernés par ce périmètre les points suivants :

- Angle Rue Générale Leclerc – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue des Grandes Gardes – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue Mercière – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue Pierre Sautet – Rue Georges Clémenceau
- Sortie place de l'Eglise
- Angle Rue Traversière – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue de la Mairie – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue de L'Egalité – Rue Georges Clémenceau

- Sortie basse de la Place de la Libération
- Angle Rue de la Loire – Rue Georges Clémenceau
- Angle Rue Basse Cruzille – Rue Georges Clémenceau
- Sortie Place de la République
- Angle Rue de Charlieu – Rue de Thizy
- Angle Rue Docteur Sénac – Rue de Thizy
- Angle Rue de Thizy – Rue de Winslow
- Sorties des parkings de la Place René Vermorel
- Angle Rue de la Vapeur – Rue de Winslow
- Angle Impasse des Chardons – Rue de la Vapeur

ARTICLE 3°/- Le sens de circulation de la Rue Traversière sera inversé afin de permettre aux véhicules stationnés Rue Henri Touzet de pouvoir quitter les lieux ci-besoin.

ARTICLE 4°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et les responsables de l'ASCOURS FOOTBALL sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURS, le vingt juin deux mil vingt-trois.

Le Maire
Patrice VERCHERE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Patrice Verchere", is written over a horizontal blue line.